Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260429-2026_05_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON — Délibération 2026-05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026
Date de convocation : 16 et 22 avril 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 29

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Thierry LECOCQ, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY, Mme Delphine LEMOINE, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

Excusés : Mme Brigitte BARBIER (pouvoir à Mme JUHEL), Mme Christèle BATTAIS (pouvoir à Mme GARNIER), Mme Marine CUMINET (pouvoir à M. LAMBERT). Mme Caroline OLLIVIER (pouvoir à Mme MACHARD)

Secrétaire de séance : M. Gilles DRONIOU

Affectation du résultat du Budget principal

Le vote du Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. A l'instar de la nomenclature M14, la nomenclature M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (au compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau au compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Mme ROBINARD, adjointe en charge des finances, rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du Budget primitif de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité, moins 7 abstentions (M. GUILLARD, M. LECOCQ, Mme LUCAS, Mme PUY, Mme LEMOINE, Mme MONTAUFRAY, M. BOUTET),

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement (761 194,80 €) de la manière suivante :
  - ✓ 761 194,80 € en section de fonctionnement au compte R 002 / excédent antérieur reporté.

- **REPREND** ces résultats au budget primitif 2026.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 11 mai 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'affichage de la délibération : 11 mai 2026